



Date de dépôt : 31 août 2022

Rapport du Conseil d'Etat **au Grand Conseil sur la pétition : Non à la décharge de matériaux inertes d'excavation**

En date du 22 novembre 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Les communes de Bellevue et de Collex-Bossy sont pressenties pour accueillir un projet de décharge gigantesque et démesuré de matériaux inertes d'excavation sur le terrain des bisons (le Crest d'El, les Biolays), et le Bracasset (voir plan).

- 200 camions en moyenne par jour;
- atteinte grave à la santé : poussières, particules fines et nuisances sonores;
- dangerosité pour les piétons, cyclistes, motocyclistes;
- surcharge du réseau routier déjà saturé.

Les habitants de ces deux communes subissent déjà fortement les nuisances de l'autoroute et de l'aéroport.

Nous soulignons qu'un projet de décharge a été abandonné à Plan-les-Ouates à cause de la proximité des habitations. Le projet à Bellevue et Collex-Bossy se trouve juste en face d'habitations !

Les riverains (les habitants, et également les utilisateurs des terrains de football du Stade Marc-Burdet) vont subir ces nuisances.

Si ce projet était mené à bien, le poumon vert de Collex-Bossy serait mis à mal.

Du fait que ce projet va toucher une région déjà mise sous une pression environnementale considérable, nous demandons au Grand Conseil de reconsidérer son choix et d'abandonner la réalisation de cette décharge.

N.B. 1025 signatures

*Association de Sauvegarde des Intérêts
de Collex-Bossy et de ses environs*

ASICB & E

c/o Ulla Birk

Chemin de Crest-d'El 9

1239 Collex-Bossy

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Contexte

En 2020, les activités de la construction à Genève ont généré plus de 3,9 millions de tonnes de matériaux d'excavation non pollués. Près de 2,5 millions de tonnes de ces déchets – soit 64% – ont été exportés en France, sur des distances pouvant être très importantes (50 à 100 km), générant de fait un trafic de poids lourds extrêmement important : environ 200 000 mouvements annuels (aller-retour) de camions affrétés par des sociétés étrangères, ce qui représente pas moins de 900 mouvements journaliers.

En 2021, le Conseil d'Etat a adopté le plan cantonal de gestion des déchets (PGD), dont un des grands principes est celui du traitement local des déchets. Pour les matériaux d'excavation, l'objectif fixé est celui d'une élimination locale de 80% de ce type de déchets.

Pour atteindre cet objectif, qui contribue à une diminution des gaz à effet de serre induits par le trafic de poids lourds, il est indispensable que de nouveaux sites de stockage soient ouverts à Genève car les sites historiques d'élimination de ces déchets – les gravières – ne permettent plus d'absorber les surplus produits. Des décharges pour matériaux d'excavation non pollués sont donc indispensables, pour accueillir des matériaux qui ne peuvent pas être valorisés.

Le projet de décharge à Bellevue et Collex-Bossy

Le site de la décharge, objet de la présente pétition, a fait l'objet d'une enquête publique en décembre 2019. De très nombreuses observations ont été formulées, notamment au regard de la taille très importante du site.

A l'issue d'une multitude de discussions avec les riverains et les autorités communales, le projet de décharge a été redimensionné en abandonnant la partie de décharge située à l'est du site sur le territoire de la commune de Collex-Bossy (cf. figure 1 ci-après), et le phasage de l'exploitation revu de manière à limiter les nuisances pour les riverains les plus proches.

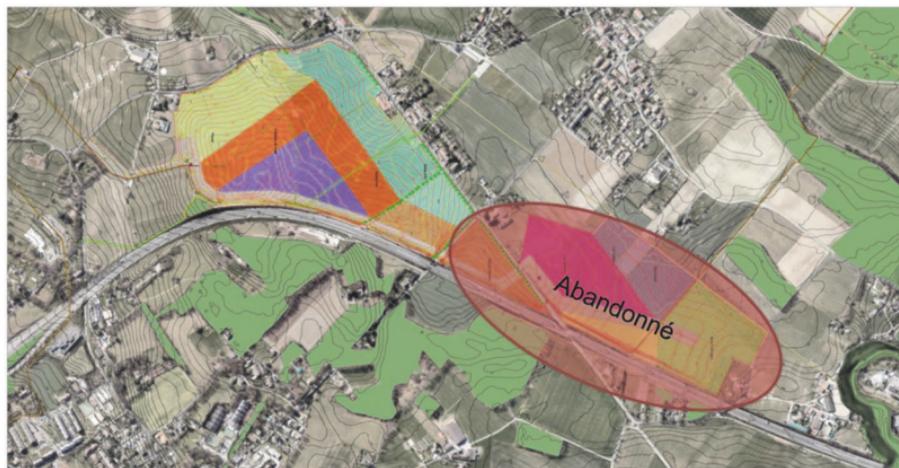


Figure 1 : Emprise abandonnée

Pour le surplus, les porteurs de projet ont accepté de supprimer l'exploitation de la décharge initialement prévue dans une bande de 100 m des habitations de la route des Fayards située à l'est. En outre, les étapes ont été modifiées pour réduire la durée d'exploitation à 8 ans, avec une exploitation d'environ 3 ans à l'extérieur du site puis 5 ans à distance des habitations (cf. figure 2).

De plus, afin de limiter encore les nuisances, un accès unique à la décharge par le sud est prévu. Des aménagements paysagers supplémentaires sont également prévus.

A ce jour, la commune de Bellevue est favorable au projet de décharge, et la commune de Collex-Bossy a accepté la proposition du service de géologie, sols et déchets (GESDEC) de participer à un groupe de travail qui sera mis en place pour finaliser le projet de décharge en vue de la mise à jour de l'étude de l'impact sur l'environnement.



Figure 2 : Etapes d'exploitation

Conclusion

Le canton est largement entré en matière sur les observations formulées au stade de l'enquête publique, permettant de renouer un dialogue apaisé avec les communes de Bellevue et de Collex-Bossy, tout en les impliquant davantage dans la suite du processus de construction de cette décharge.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA